

# Règlement du Jeu JARDILAND « JARDI'VERSAIRE® - LE TEMPS DE FÊTER ET DE PROFITER »

## Article 1 : Organisation du Jeu

JARDILAND SAS, société par actions simplifiée au capital de 167 896 554,71 euros ayant son siège social situé 83, avenue de la Grande armée 75116 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 306 844 622 (ci-après, « l'Organisateur ») organise un jeu se déroulant du 22 avril 2026 au 3 mai 2026 inclus, intitulé « JARDI'VERSAIRE® - LE TEMPS DE FÊTER ET DE PROFITER » dans les magasins participants du réseau Jardiland listés en annexe 3 et sur le site internet [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com) (ci-après dénommé le « Jeu »), dont les conditions sont décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement »).

## Article 2 : Conditions et modalités de la participation

### 2.1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes personnes majeures résidant en France métropolitaine, en Suisse, au Luxembourg et/ou en Belgique :

- *En cas de participation en magasin* : ayant effectué un achat dans l'un des magasins participants sans minimum d'achat.
- *En cas de participation sur le site [jardiland.com](http://www.jardiland.com)* : ayant effectué un achat sans minimum d'achat.

Ne sont pas autorisées à participer au Jeu, toutes personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés du groupe Jardiland, les salariés ou sous-traitants de l'Organisateur ainsi que les salariés des sociétés franchisés et affiliés.

La seule participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du Règlement.

Toute participation frauduleuse et/ou non-conforme au Règlement et/ou comportant des informations inexactes, falsifiées, erronées ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. De même, tout comportement abusif ayant pour conséquence la dénaturation du principe même du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard notamment, utilisations de bots ou robots numériques) entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain (ci-après le « Gain »). L'Organisateur se réserve alors le droit de remettre en jeu le Gain qui lui aurait été indûment attribué.

La participation au Jeu est valable :

- *en magasin* : à chaque passage en caisse pendant la durée du Jeu ;
- *sur le site [jardiland.com](http://www.jardiland.com)* : à chaque commande sur le site internet pendant la durée du Jeu ;

Concernant le tirage au sort final : à l'inscription au tirage au sort final avec un code de participation valide, dans la limite de 4 codes de participation valides par foyer (même adresse e-mail), pendant la durée du Jeu.

Dans le cadre du jeu sur [jardiland.com](http://www.jardiland.com) : 4 participations maximum par foyer (même adresse e-mail),

pendant la durée du Jeu.

## **2.2 Modalités de participation**

Le Jeu se déroule du 22 avril 2026 au 3 mai 2026 inclus.

L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier / prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

### 2.2.1 Pour participer au Jeu en magasin, il suffit de :

- Effectuer un achat dans l'un des magasins participant (voir en cela la liste des magasins participants en Annexe 3 du Règlement) au Jeu sans montant minimum d'achat ;
- Récupérer au moment du passage en caisse, une carte à gratter ;
- Gratter la carte : en cas de Gain, le participant au Jeu (ci-après le « Participant ») est invité à récupérer le Gain directement dans le magasin participant ou de suivre les instructions indiquées sur la carte à gratter gagnante.

Cela dans la limite des 868 500 cartes à gratter à distribuer sur la totalité de la durée du Jeu dans l'ensemble des magasins participant au Jeu.

### 2.2.2 Pour participer au Jeu sur le site internet [jardiland.com](http://jardiland.com), il suffit de :

- Se connecter au site internet [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com) avec son compte client ;
- Effectuer un achat sans montant minimum ;
- Après confirmation de paiement du panier, une carte à gratter virtuelle est proposée ; le Participant doit pour cela accepter sans réserve le Règlement de jeu en cochant la case y afférent et le traitement de ses données personnelles dans le cadre du Jeu ;
- En cas de Gain, le Participant recevra son Gain via l'adresse e-mail qu'il a utilisé pour passer commande.

### 2.2.3 Pour participer au tirage au sort final, il suffit de :

- En cas de passation d'une commande sur le site [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com) et suivant la participation décrite au 2.2.2, en cliquant sur « Je m'inscris au tirage au sort » ; ou suivant la participation décrite au 2.2.1, se connecter au site internet dédié en cliquant sur « Je participe » avec le(s) code(s) de participation présent(s) sur la(es) carte(s) à gratter obtenue(s) en magasin ;
- Le Participant s'inscrit au tirage au sort final en renseignant :
  - o Code de participation (limité à 4 codes de participation par foyer)
  - o Nom
  - o Prénom
  - o E-mail
  - o Numéro de téléphone (facultatif)
- En cas de Gain, le Participant sera recontacté par l'Organisateur par e-mail ou par téléphone à la discrétion de l'Organisateur.

L'inscription au tirage au sort sera possible jusqu'au 10 mai 2026 au plus tard. Le tirage au sort final est commun à savoir qu'il s'agit d'un tirage au sort unique pour les Participants ayant participé en magasin et les Participants ayant participé sur le site internet. Le tirage au sort final aura lieu dans les quatre (4) semaines suivant la date de fin du Jeu soit au plus tard le 1 juin 2026.

### **Article 3 : Gains**

La valeur des Gains ne saurait faire l'objet d'aucune contestation quant à son évaluation auprès de l'Organisateur.

#### **3.1 Gains de la carte à gratter**

211 013 Gains sont mis en jeu pendant toute la durée du jeu d'une valeur totale de :

2 331 755,02 € euros TTC.

La liste des Gains (ci-après les « Gains ») susceptibles d'être attribués dans le cadre des cartes à gratter figure en Annexe 1 au Règlement de jeu.

Pour les magasins participants : la quantité des Gains diffère selon la typologie du magasin et de son nombre moyen de passage en caisse sur la même période. Les stocks ne seront pas renouvelés après épuisement des quantités prévues en Annexe 1.

#### **3.2 Gains du tirage au sort**

10 Gains sont mis en jeu lors du tirage au sort final d'une valeur totale de :

5 137 euros TTC.

La liste des Gains susceptibles d'être attribués dans le cadre du tirage au sort figure en Annexe 2.

#### **3.3 Gains sur le site internet [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com)**

2 200 Gains sont mis en jeu sur le site [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com) pendant toute la durée du jeu d'une valeur totale de :

36 000 euros TTC.

La liste des Gains susceptibles d'être attribués sur [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com) figure en Annexe 1.

### **Article 4 : Remise des gains**

#### **4.1 – Dotations physiques remises en magasin (cartes à gratter)**

En cas de Gain de Produits de type – mini-plantes, jus ou nectar de fruits, purées de fruits – (voir en cela le détail en Annexe 1) uniquement gagnables dans les magasins participants, le Gain sera à retirer directement dans le magasin participant dans lequel l'achat a été effectué sur présentation

de la carte à gratter gagnante le jour même du gain ou dans un délai de dix (10) jours à compter de l'obtention du Gain.

#### **4.2 – Dotations « bons d'achat » (cartes à gratter)**

En cas de Gain d'un bon d'achat, uniquement gagnable en magasin, celui-ci sera à utiliser dans les conditions figurant au verso de la carte à gratter et sur présentation de cette même carte lors du prochain passage en caisse dans l'un des magasins participant à l'opération (voir en cela la liste en Annexe 3) ; ou sur [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com) en vous rattachant à un magasin participant à l'opération (voir en cela la liste en Annexe 3) en renseignant le code promo indiqué sur la zone gagnante de la carte à gratter à l'étape de validation de votre panier en cliquant sur le champ « Code promo/Bon d'achat ». Hors produits Marketplace. Les bons d'achat sont valables jusqu'au 31 mai 2026 inclus.

#### **4.3 – Dotations « codes activités » (cartes à gratter)**

En cas de Gain d'une (1) activité au choix, valable une (1) seule fois pour une (1) personne, celui-ci sera à obtenir directement sur le site [www.jardi-activites.com](http://www.jardi-activites.com) en renseignant le code indiqué sur la zone gagnante de la carte à gratter. Les activités sont à réaliser avant le 23 avril 2027 inclus. Il nous sera nécessaire de collecter vos nom, prénom et adresse email sur un formulaire dédié, afin que nous puissions vous communiquer les modalités pour bénéficier de votre activité.

#### **4.4 – Dotations dématérialisées « bons d'achat » (sur le site [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com))**

En cas de Gain d'un bon d'achat, uniquement gagnable sur [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com), celui-ci sera valable jusqu'au 31 mai 2026 inclus en renseignant le code promo reçu par e-mail à la confirmation du Gain et dans les conditions figurant dans cet e-mail, lors de la prochaine commande sur [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com) en vous rattachant à un magasin participant à l'opération (voir en cela la liste en Annexe 3). Hors produits Marketplace.

#### **4.5 – Dotations par tirage au sort**

Les Gagnants seront contactés, à l'issue du tirage au sort, à l'adresse électronique ou téléphone mobile indiqués lors de leur inscription (il appartient aux Participants de vérifier la bonne réception du courriel y compris dans les courriers indésirables le cas échéant).

##### **4.5.1 Dotations : carte cadeau de 1 500€, salon de jardin, barbecues, robot de tonte, radio d'extérieur et cartes cadeaux de 100 €**

Les Gagnants devront répondre au courriel reçu afin de communiquer leurs coordonnées complètes : nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone, dans les dix (10) jours suivant la réception du courriel, à l'organisateur. Si dans les trente (30) jours suivants la première prise de contact entre le gagnant et l'organisateur, le Gagnant n'a pas communiqué à l'organisateur l'ensemble des éléments requis lui permettant de lui remettre son gain alors celui-ci sera considéré comme perdu. L'organisateur pourra disposer à sa convenance de la dotation attribuée ; la conserver ou l'attribuer à un Gagnant suppléant.

### **Adresse électronique incorrecte ou numéro de téléphone incorrect**

Si l'adresse électronique et/ou le numéro de téléphone est incorrect ou ne correspondent pas à celui du Participant, ou si pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques, ne permettait pas d'acheminer correctement le courriel de confirmation de gain, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'Organisateur d'effectuer des recherches de coordonnées de Participants ne pouvant être joints du fait d'une adresse électronique invalide ou d'un numéro de téléphone erroné.

### **Gains cartes à gratter non retirés**

Les gains devant être retirés dans les magasins participants et étant non réclamés avant le 15 mai 2026, seront considérés comme restant la propriété des magasins participants.

### **Article 5 : Traitement des données personnelles**

Les données nominatives des Participants recueillies dans le cadre de la participation au Jeu internet sont traitées par la société Cassiop (nom commercial : Kimple), agissant en tant que Sous-traitants au sens du RGPD, pour le compte de la société JARDILAND SAS dans le cadre de la gestion de l'opération promotionnelle « JARDI'VERSAIRE® - LE TEMPS DE FÊTER ET DE PROFITER » uniquement.

La Société Organisatrice ainsi que la société Cassiop (nom commercial : Kimple) s'engagent à observer l'ensemble des obligations leur incombant en application du Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (ci-après « le **RGPD** »).

Les traitements effectués par la Société Organisatrice et ses Sous-traitants sont réalisés sur la base légale du consentement des participants, et ont pour finalité l'organisation et la gestion du Jeu et des gains associés.

Dans le cadre de la réalisation de ces traitements, la Société Organisatrice peut être amenée à communiquer les données à caractère personnel collectées auprès des Participants à ses Sous-traitants.

Les données à caractère personnel sont susceptibles d'être transférées en dehors de l'Union européenne dans le cadre de leur traitement par nos Sous-traitants. Dans cette hypothèse, ces derniers sont engagés à mettre en place les garanties appropriées afin d'assurer un niveau de sécurité au moins équivalent aux normes de la réglementation en vigueur en la matière.

Les données à caractère personnel collectées seront à l'issue du Jeu reprises et utilisées par l'Organisateur afin uniquement de permettre l'envoi des Gains lorsque cela sera nécessaire. Elles seront conservées pour la durée nécessaire au traitement de la participation au Jeu.

Conformément à la loi informatique et libertés en date du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement européen sur les données personnelles 2016/679, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, à la portabilité et d'effacement de leurs données ou encore de limitation et d'opposition au traitement

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'Organisateur : JARDILAND SAS, Service Client, 83, avenue de la Grande armée 75782 Paris cedex 16 ; ou par email à l'adresse : [serviceclient@jardiland.com](mailto:serviceclient@jardiland.com) ou via le formulaire en ligne rubrique « gestion des données personnelles » sur le site [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com).

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de protection des données en France, sur leur site [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

### **Article 6 : Responsabilité**

Le Participant reconnaît et accepte que les obligations de l'Organisateur telles qu'elles découlent du Règlement se limitent à la mise en place du Jeu et à la remise des gains aux Gagnants, selon les critères et modalités définis dans le Règlement.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites, notamment, et sans qu'il s'agisse d'une liste limitative, des performances techniques, des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, de l'encombrement du réseau, des risques d'interruption, des risques liés à la connexion.

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, notamment des risques de contamination par des virus qui circuleraient sur le réseau, et de l'absence de certaines données susceptibles d'être détournées.

L'Organisateur n'engage pas sa responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non-réception de l'email de confirmation d'un gain quelle qu'en soit la cause.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, en cas de force majeure, au sens du code civil français, ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, il était amené à annuler, reporter, prolonger, écarter ou modifier partiellement ou en totalité le Jeu, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Aucune indemnisation ne sera versée à ce titre.

### **Article 7 : Litiges**

Le Jeu et l'interprétation du Règlement sont soumis exclusivement à la loi française.

Tout contrevenant à un ou plusieurs des articles du Règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du gain qu'il aura pu éventuellement gagner. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du Règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par l'Organisateur. Toute contestation relative au Jeu ne pourra être prise en charge passé le délai de trois (3) mois à compter de la date limite de participation indiquée plus haut.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du Règlement, conformément à l'ordonnance 2015-1033 du 20 août 2015 et au décret n°2015-1382 du 30 octobre 2015 relatifs à la médiation des litiges de la consommation, vous avez le droit de recourir gratuitement au service de médiation de votre choix, dès lors que le litige lié à la consommation n'a pu être réglé à l'amiable avec le Service Client de Jardiland et/ou le magasin participant.

Jardiland SAS a choisi FEVAD. Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique : [www.fevad.com](http://www.fevad.com) ou par voie postale : Service du Médiateur de la FEVAD dont les coordonnées sont les suivantes ; BP 20015 75362 Paris Cedex 8.

A défaut, compétence est attribuée aux tribunaux compétents.

### **Article 10 : Disponibilité du Règlement**

Le Règlement est déposé chez Maître Elizabeth Fitoussi, S.A.S ORAJURIS, commissaire de justice située 3 rue Jean-Baptiste Marty BP 16 94221 Charenton le Pont.

Il peut être consulté à l'accueil des magasins participants et sur le site internet [www.jardiversaire.com](http://www.jardiversaire.com). Un exemplaire pourra être envoyé en cas de demande écrite envoyée à l'adresse suivante : Service Relation Client Jardiland, 83 avenue de la Grande Armée, 75782 Paris Cedex 16.

Le remboursement du timbre (au tarif lent – lettre de 20 g en vigueur) pourra être obtenu sur simple demande, sous réserve de communication d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Le remboursement sera effectué par virement, adressé dans les 60 jours à compter de la date de réception de la demande et dans la limite d'une seule demande par foyer (même nom, même adresse) uniquement dans le cadre du Jeu.

Chaque envoi ne doit comprendre qu'une seule demande de remboursement pour un seul et unique participant (une enveloppe = une demande de remboursement).

## ANNEXE 1 – Liste des gains en jeu (cartes à gratter en magasin et sur [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com))

### GAINS CARTES A GRATTER EN MAGASIN

- **79 260 Mini-plantes ECLOZ** avec cache-pots, valeur commerciale unitaire de 4,49 € TTC, soit **336 062,40 €** de valeur totale TTC
- **5 315 Bons d'achat**, valeur commerciale unitaire de 5 € TTC, soit **26 575 €** de valeur totale TTC
- **6 420 Bouteilles de jus de poire BIO 1L LES SENS DU TERROIR**, valeur commerciale unitaire de 6,49 € TTC, soit **41 665,80 €** de valeur totale TTC
- **4 896 Bouteilles de nectar d'abricot BIO 1L LES SENS DU TERROIR**, valeur commerciale unitaire de 4,99 € TTC, soit **24 431,04 €** de valeur totale TTC
- **4 986 Bouteilles de nectar de pêche BIO 1L LES SENS DU TERROIR**, valeur commerciale unitaire de 4,99 € TTC, soit **24 880,14 €** de valeur totale TTC
- **1 392 Bouteilles de nectar de poire BIO 1L LES SENS DU TERROIR**, valeur commerciale unitaire de 4,99 € TTC, soit **6 946,08 €** de valeur totale TTC
- **2 544 Pots de purée de pomme-abricot BIO 620G LES SENS DU TERROIR**, valeur commerciale unitaire de 4,99 € TTC, soit **12 694,56 €** de valeur totale TTC
- **106 200 codes activités** pour une personne valable jusqu'au 23 avril 2027, valeur commerciale unitaire entre 5 € et 30 € TTC, soit une moyenne de **1 858 500,00 €** de valeur totale TTC

→ Soit un total de **2 331 755,02 €** de valeur totale TTC pour les cartes à gratter en magasin

### GAINS SUR WWW.JARDILAND.COM

- **2 000 codes activités** pour une personne valable jusqu'au 23 avril 2027, valeur commerciale unitaire entre 5 € et 30 € TTC, soit une moyenne de **35 000 €** de valeur totale TTC
- **200 bons d'achat** valables sur le site [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com), valeur commerciale unitaire de 5 € TTC, soit **1 000 €** de valeur totale TTC

→ Soit un total de **36 000 €** de valeur totale TTC pour les cartes à gratter sur [jardiland.com](http://jardiland.com)

## ANNEXE 2 – Liste des gains du tirage au sort

- **1<sup>er</sup> gagnant :**
  - **1 carte cadeau Jardiland** d'une valeur unitaire de 1 500 € TTC
  
- **2<sup>ème</sup> gagnant :**
  - **1 salon de jardin « Litchi » ECLOZ** d'une valeur commerciale unitaire de 1 199 € TTC (dont 5,83 € d'Eco. Part. Mobilier)
  
- **3<sup>ème</sup> gagnant :**
  - **1 barbecue « Gaz Spirit E425 Mix Plancha » WEBER** d'une valeur commerciale unitaire de 749 € TTC
  
- **4<sup>ème</sup> gagnant :**
  - **1 barbecue « Gaz Freestyle 3 brûleurs F365PGT-FR » NAPOLEON** d'une valeur commerciale unitaire de 529 € TTC
  
- **5<sup>ème</sup> gagnant :**
  - **1 robot de tonte INNOV8** d'une valeur commerciale unitaire de 600 € TTC
  
- **6<sup>ème</sup> gagnant :**
  - **1 radio d'extérieur** d'une valeur commerciale unitaire de 160 € TTC
  
- **7<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> gagnant :**
  - **4 cartes cadeaux Jardiland** d'une valeur unitaire de 100 € TTC

➔ Soit un total de 5 137 € de valeur totale TTC

**ANNEXE 3 – Liste des magasins Participants**

<b>Nom du Magasin</b>	<b>Adresse</b>	<b>Code postal</b>	<b>Ville</b>
ORNEX	ZA LA MALADIERE - RN5110 RUE DE PERRUET	1210	ORNEX
BOURG en BRESSE - Viriat	851 ROUTE DE PARISLES VAREYS	1440	VIRIAT
LAON	134 AVENUE MENDES France	2000	LAON
SOISSONS	ALLEE DES PLATANES	2200	SOISSONS
CHATEAU THIERRY-BLESMES	3 ROUTE NATIONALE	2400	BLESMES
CHARMEIL - Vichy	SATURNINROUTE DE POURCAIN	3110	CHARMEIL
DOMERAT	ZAC DE CHATEAUGAY	3410	DOMERAT
GAP	ESPACE TOKORO24 BOULEVARD D'ORIENT	5000	GAP
NICE	742 ROUTE DE GRENOBLE	6200	NICE
CHARLEVILLE MEZIERES-La Francheville	ZONE COMMERCIALE LA FRANCHEVILLE-GRAND PARCLIEU-DIT "LE MALADE HOYEAU-MAILLET"	8000	LA FRANCHEVILLE
TROYES-SAINT PARRES AUX TERTRES	81 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	10410	SAINT PARRES AUX TERTRES
CARCASSONNE	RUE JEAN MONNET	11000	CARCASSONNE
LISIEUX - glos	46 AV. GEORGES DUVAL	14100	GLOS
CAEN - Epron	ROUTE DE CAEN	14610	EPRON
CHAMPNIERS	ZAC DES MONTAGNES	16430	CHAMPNIERS
SOYAUX	256 AVENUE DU GENERAL DE GAULLEROUTE DE PERIGUEUX	16800	SOYAUX
SAINTES	RUE DES CAPUCINS	17100	SAINTES
ANGOULINS LA ROCHELLE	ZAC DES ORMEAUX	17690	ANGOULINS SUR MER
BOURGES - St Germain du Puy	ROUTE DE LA CHARITESENTE A RABOT	18390	SAINT GERMAIN DU PUY
BRIVE	AV DU PRESIDENT JOHN KENNEDYROUTE DE TULLE	19100	BRIVE
CHENOVE	Z.I. DE LONGVIC	21300	CHENOVE
TREGASTEL	75 RUE DE POUL PALUD	22730	TREGASTEL

Nom du Magasin	Adresse	Code postal	Ville
GUERET	8 RUE ERIC TABARLY	23000	GUERET
BERGERAC	ROUTE D'AGEN	24100	BERGERAC
TERRASSON	Z. COMMERCIALE DU COUTAL	24120	TERRASSON LAVILLEDIEU
CHANCELADE	30 ROUTE DE RIBERAC	24650	CHANCELADE
TRELISSAC	RN 21CENTRE COMMERCIAL LA FEUILLERAIE	24750	TRELISSAC
BESANCON	161 ROUTE DE DOLE	25000	BESANCON
PONTARLIER	87 RUE DES SALINS	25300	PONTARLIER
BERNAY	AVENUE DU 8 Mai 1945	27300	BERNAY
EVREUX	RN 13ROUTE DE PARIS	27930	LE VIEIL EVREUX
CHATEAUDUN	RN 10	28200	CHATEAUDUN
BARJOUVILLE - Chartres	RD 910	28630	BARJOUVILLE
BREST-GUIPAVAS	RUE PIER JACKEZ HELIASROCADE EST - LE FROUVEN	29490	GUIPAVAS
NIMES	ZAC DU MAS DE VILLE67 RUE CRISTINO GARCIA	30000	NIMES
ALES	ZAC DU RIEUCHEMIN DES POMMIERS	30100	ALES
TOULOUSE PORTET	295 ROUTE D'ESPAGNE	31100	TOULOUSE
TOULOUSE MONTAUDRAN	ANGLE ROUTE DE REVEL /ROUTE DE LABEGE	31400	TOULOUSE
BORDEAUX-LE BOUSCAT Groupe Vignelongue	10/18 ROUTE DU MEDOC	33110	LE BOUSCAT
BORDEAUX-VILLENAVE D'ORNON Groupe Vignelongue	C. COM. BORDEAUX SUD GEANT CASINO2-16 AVENUE DES PYRENEES	33140	VILLENAVE D'ORNON
BORDEAUX-LA TESTE Groupe Vignelongue	650 AV. DE L'EUROPE	33260	LA TESTE DE BUCH
BORDEAUX-ARTIGUES Groupe Vignelongue	ROUTE DE BERGERACAV. DE L'ILE DE France	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX
BORDEAUX-MERIGNAC Groupe Vignelongue	16 AV. PIERRE MENDES France	33700	MERIGNAC
PEZENAS	RUE TASTAVIN LLOPIS	34120	PEZENAS

Nom du Magasin	Adresse	Code postal	Ville
BEZIERS	2 AVENUE DES METIERS D'ART	34500	BEZIERS
LATTES	CENTRE COMMERCIAL GRAND SUDZAC DES COMMANDEURS	34970	LATTES
FOUGERES-LECOUSSE	ZAC DU PARCRUE DU PIGEON BLANC	35133	LECOUSSE
SAINT MALO	ZA LA CROIX DESILLES RUE DU COLONEL ARMAND	35400	SAINT MALO
RENNES Cesson	PARC D'ACTIVITE DES PEUPLIERS 2	35510	CESSON SEVIGNE
Rennes CAP MALO	AVENUE DU GRAND JARDIN	35520	LA MEZIERE
CHATEAUROUX-SAINT MAUR	ZAC CAP SUD5 RUE DES TERRES NOIRES	36250	SAINT MAUR
CHATEAUROUX - Le Poinconnet	ROUTE DE LA CHATRELE FORUM	36330	LE POINCONNET
TOURS	45 RUE VEDRINES	37100	TOURS
JOUE LES TOURS	9 RUE GUTENBERG	37300	JOUE LES TOURS
ST PIERRE DU MONT	1671 AVENUE DU PRESIDENT JOHN KENEDY	40280	St PIERRE DU MONT
VILLEBAROU	CENTRE COMMERCIAL BLOIS 2ROUTE DE VENDOME	41000	BLOIS VILLEBAROU
ST ETIENNE - St Priest en Jarez	1 RUE RENE COTYZI DU BOIS MONZIL	42270	SAINT PRIEST EN JAREZ
CHATEAUBRIANT	1 RUE DU GENERAL PATTON	44110	CHATEAUBRIANT
Nantes BASSE GOULAIN	ZONE POLE SUDROUTE DE CLISSON	44115	BASSE GOULAIN
PORNIC	ZAC DE L'EUROPE	44210	PORNIC
Nantes BOUGUENAI	LA CHATAIGNERAISLIEU-DIT LE MARAIS BOUGON	44340	BOUGUENAI
GUERANDE	ZA DE VILLEJAMERUE DE BREHANY	44350	GUERANDE
NANTES-CARQUEFOU	ROUTE DE PARISALLEE DES MARONNIERS	44470	CARQUEFOU
TRIGNAC	ZAC DE LA FONTAINE AU BRUNC. COM. AUCHAN	44570	TRIGNAC
NANTES-ORVAULT	ROUTE HELENE BOUCHERZAC FORUM D'ORVAULT	44700	ORVAULT
ORLEANS	13 RUE C. LEVYZAC DE LA CIGOGNE	45100	ORLEANS

Nom du Magasin	Adresse	Code postal	Ville
DADONVILLE	ZA Les Portes du Gâtinais	45300	DADONVILLE
SARAN	RUE PASSE DEBOUT	45770	SARAN
AGEN	ZAC SUD86, AVENUE DU MIDI	47000	AGEN
ANGERS-BEAUCOUZE	CENTRE D'ACTIVITES LOIRIESROUTE DE NANTES	49070	BEAUCOUZE
CHOLET	RUE EUGENE BREMONDZAC DU BORDAGE NEUF	49300	CHOLET
SAUMUR-DISTRE	ZAC DU CHAMPS PLANCHARD	49400	DISTRE
SAINT LO	RUE DES 5 CHEMINS	50000	SAINT LO
COUTANCES	2 RUE DE LA GLACIERE	50200	COUTANCES
AVRANCHES	PARC DE LA BAIE	50300	AVRANCHES
GRANVILLE - Yquelon	210 ROUTE DE VILLEDIEU	50400	YQUELON
CHERBOURG - La Glacerie	PARC D'ACTIVITES DES MARETTESRN 13	50470	LA GLACERIE
CHALONS EN CHAMPAGNE	14 RUE AUGUSTIN FRESNEL	51100	CHALONS EN CHAMPAGNE
REIMS-CORMONTREUIL	33 RUE DES LAPS	51350	CORMONTREUIL
THILLOIS REIMS	PARC MILLESIMERN31	51370	THILLOIS
LANGRES	LOTISSEMENT SABINUS GRAND SUD	52200	LANGRES
LAVAL - St Berthevin	BOULEVARD LOUIS ARMAND	53940	SAINT BERTHEVIN
NANCY	ZAC DE PULNOY ESSEY24 RUE DES TARBES	54270	ESSEY LES NANCY
LAXOU	RUE DU VERMOISZAC DE LA SAPINIERE	54520	LAXOU
LONGWY-LEXY	81 RUE DE LA CARRIERE	54720	LEXY
VANNES	RUE MARCELIN BERTHELOTZONE DE PARC LANN	56000	VANNES
MUZILLAC	ZAC DU PARC	56190	MUZILLAC
PONTIVY	74 RUE ALBERT DE MUN	56300	PONTIVY

Nom du Magasin	Adresse	Code postal	Ville
LANESTER - Caudan	ROUTE DE KERVIEC	56850	CAUDAN
METZ-BORNY	RUE DES DINANDIERS	57070	METZ
JOUY AUX ARCHES	ZONE ACTISUD3 RUE SAUSSAIE EN MI-TERRE	57130	JOUY
TERVILLE	RUE DU LINKLINGCENTRE COMMERCIAL GERIC	57180	TERVILLE
FORBACH	ZONE INDUSTRIELLE CARREFOUR DE L'EUROPE	57600	FORBACH
VALENCIENNES - La Sentinelle	AVENUE GAMBETTA	59174	LA SENTINELLE
MARCQ EN BAROEUL	PARC D'ACTIVITES LE CHEVAL BLANCRN 17	59700	MARCQ EN BAROEUL
DUNKERQUE-GRANDE SYNTHE	AVENUE MENDES France	59760	GRANDE SYNTHE
CREIL-RANTIGNY	4 ROUTE DE NEUILLYZIC DES GRANDS CHAMPS	60290	RANTIGNY
COMPIEGNE	ZAC du Camp Du Roy664 avenue jean moulin	60880	JAUX
CALAIS	ZAC DE VILLARS	62100	CALAIS
CLERMONT FERRAND	BOULEVARD VINCENT AURIOL	63100	CLERMONT FERRAND
LEMPDES	64 AVENUE DE L'EUROPE	63370	LEMPDES
BASSUSSARRY	ZAC DU GOLFIMPASSE DES POTTOKS	64200	BASSUSSARRY
BIDART	RN 10	64210	BIDART
TARBES	ROUTE DE PAU	65000	TARBES
PERPIGNAN	ILOT UN MAS BALANDEROUTE D'ELNE	66000	PERPIGNAN
ANSE	ZAC DE LA FONTAINE2060 Avenue de l'Europe	69480	ANSE
CHALON SUR SAONE - CHATENOY	ZAC DU MAUPASAVENUE DU GENERAL DE GAULLE	71880	CHATENOY LE ROYAL
LA FLECHE	Z. COMMERCIALE DE LA MONNERAIE	72200	LA FLECHE
Le Mans - RUAUDIN	FAMILY VILLAGE - ZAC DES HUNAUDIERES1 BLD DES HUNAUDIERES	72230	RUAUDIN
Le Mans - SAINT SATURNIN	ZAC DES PORTES DE L'OCEANEN. 138	72650	SAINT SATURNIN

Nom du Magasin	Adresse	Code postal	Ville
CHAMBERY DRUMETTAZ CLARAFOND	C. COM. LECLERC (accès parking C.Cial Leclerc)(Accès autoroute A41 -Aix sud)	73420	DRUMETTAZ CLARAFOND
CHAMBERY-La Ravoire	2045 D1006	73420	LA RAVOIRE
DIEPPE St Aubin sur Scie	55, ROUTE DE PARIS	76550	SAINTE AUBIN SUR SCIE
CARRE SENART - Lieusaint	ALLEE DE L'AIR DU TEMPS n°1ZAC DU CARRE SENARD	77127	LIEUSAINT
DAMMARIÉ LES LYS	ZAC DU PLATEAU DE BIERERUE CHARLES LOUIS VERNIN	77190	DAMMARIÉ LES LYS
CLAYE SOUILLY	13 RUE JEAN MONNETLES SABLONS	77410	CLAYE SOUILLY
FLINS	ZAC LES MERIELS -LD SOUS LES MURS DU PARC LES MERIELS RD 14	78410	FLINS SUR SEINE
VERNOUILLET	ZAC DE LA GROSSE PIERRE	78540	VERNOUILLET
NIORT	12 ROUTE DE LA ROCHELLE	79000	BESSINES
CHAURAY	70 boulevard Ampère	79180	CHAURAY
BRESSUIRE	ROUTE DE NIORTBOULEVARD DE CORNET	79300	BRESSUIRE
AMIENS	SHOPPING PROMENADE - 150 AVENUE DE L'EUROPELE FOND DE RAINNEVILLE	80080	AMIENS
MONTAUBAN SUD	1849 AVENUE DE L'EUROPE	82000	MONTAUBAN
MONTAUBAN VALINE	PARC COMMERCIAL D'AUSSONNERN 20	82000	MONTAUBAN
TOULON - La Garde	232 ALLEE DES 4 CHEMINS	83130	LA GARDE
LA LONDE	LA PASCALETTERD 559	83250	LA LONDE LES MAURES
FREJUS Capitou	1586 AVENUE JEAN LACHENAUDZA LE CAPITOU	83600	FREJUS
FREJUS Centre	59 AVENUE DE PROVENCE	83600	FREJUS
AVIGNON - Montfavet	AVENUE CHARLES VALENTEZAC DE LA CASTELETTE	84140	MONTFAVET
LA ROCHE SUR YON	RUE CLAUDE CHAPPE	85000	LA ROCHE SUR YON
POITIERS	AVENUE DU 11 NOVEMBREPARC COMMERCIAL GRAND LARGE	86000	POITIERS

Nom du Magasin	Adresse	Code postal	Ville
CHATELLERAULT	2 RUE PIERRE AUGUSTIN DANGEARD PARC DE LA DESIREE - BP 20121	86101	CHATELLERAULT CEDEX
LIMOGES	160 ROUTE DE NEXON	87000	LIMOGES
ST CLEMENT SENS	D939	89100	SAINTE CLEMENT
VILLABE	ENS COMMERCIAL - ZAC DES BRATEAUX - ZONE ZABATIMENT ROSA	91100	VILLABE
ETAMPES	AVENUE ANDRE GAUTIER	91150	ETAMPES
GOMETZ le Chatel	1 RUE DU FROMENTEAULES HAUTS DES VIGNES	91940	GOMETZ LE CHATEL
NEUILLY S MARNE	AVENUE JEAN JAURES	93330	NEUILLY SUR MARNE
LA QUEUE EN BRIE	2 RUE ARMAND PEUGEOT	94510	LA QUEUE EN BRIE
BONNEUIL	ZAE PARC DES VARENNES 2 AVENUE DES 28 ARPENTS	94862	BONNEUIL SUR MARNE Cedex
CORMEILLES-EN-PARISIS	ALLEE DU 7e ART	95240	CORMEILLES EN PARISIS